

Media coverage of

Where and why do politicians send pork ?

Evidence from central government transfers to French municipalities

Journal of Public Economics, Vol. 241, 105276, 2025

Brice Fabre Marc Sangnier

0. January 15, 2025 - Press version for TheConversation.fr
1. January 16, 2025 - MediaCités (taken over from TheConversation.fr)
2. January 19, 2025 - Institut de Recherches Economiques et Fiscales
3. January 21, 2025 - Le Parisien Matin (taken over from TheConversation.fr)
4. February 25, 2025 - La Gazette des Communes (web and print)
5. May 2025 - Le Journal des Maires (web and print)



L'« influence douce » et indirecte qu'exercent certaines personnalités politiques de premier plan souligne la puissance des réseaux politiques. Shutterstock France

Favoritisme : les subventions municipales augmentent de 30 % lorsqu'un ancien maire devient ministre

Publié: 15 janvier 2025, 17:06 CET

Marc Sangnier

Enseignant-chercheur en sciences économiques, Aix-Marseille Université (AMU)

Dans une démocratie moderne, les ressources de l'État devraient être allouées selon des principes d'équité, de justice et de transparence. Or une étude montre que les subventions municipales augmentent de 30 % en moyenne lorsqu'un ancien maire devient ministre. Cette pratique, très connue dans les pays anglo-saxons sous le nom de « pork-barreling », est rarement étudiée en France.

Pork-barreling : vous n’avez peut-être jamais entendu cette expression, pourtant bien documentée par la littérature scientifique internationale. Cette pratique, qui consiste à privilégier certaines localités dans l’attribution des ressources publiques pour des raisons d’intérêts personnels ou politiques – récompenser des soutiens ou entretenir des relations, par exemple – était jusqu’à présent peu analysée en France. Notre récente étude, co-écrite avec Brice Fabre, et publiée dans le *Journal of Public Economics*, tente d’y remédier. Portant sur les subventions d’investissement attribuées par l’État français et les agences qu’il supervise directement aux municipalités françaises entre 2002 et 2017, cette analyse tente par ailleurs de proposer un éclairage original en essayant de distinguer les motivations derrière le favoritisme.

Identifier le favoritisme

Les subventions que nous avons étudiées – en nous plongeant dans les comptes des communes – servent au financement de projets variés, allant de la construction d’écoles à la rénovation d’infrastructures locales ou aux investissements liés au changement climatique, en passant par le développement de services culturels et sportifs. Le total de ces subsides s’élève à 572 millions d’euros par an en moyenne, en euros de 2000. En moyenne, 27 % des communes françaises perçoivent chaque année au moins 1 euro dans le cadre de ces subventions.

Pour comprendre si la composition du pouvoir exécutif pouvait affecter l’attribution de ces subventions, nous avons reconstruit le parcours de 341 femmes et hommes politiques ayant été, entre 1995 et 2021, membres du gouvernement ou présidents de la République, présidents du Sénat ou de l’Assemblée nationale. Seules 42 des personnalités ayant occupé de telles fonctions, soit 12,5 %, n’ont exercé aucun mandat local avant leur entrée au gouvernement. Un peu plus de la moitié des mandats exercés étaient des mandats de maire, ce qui souligne l’importance de cette élection dans les carrières politiques françaises.

Nous avons ensuite ciblé deux types de municipalités : celles d’où sont originaires les personnalités passées par le gouvernement, et celles où ces dernières ont été maire. En utilisant une approche statistique rigoureuse, nous avons alors comparé les subventions reçues par ces municipalités avant, pendant, et après les mandats ministériels de ces personnalités, à celles reçues au même moment par les autres municipalités.

Les résultats sont frappants et soulignent un favoritisme clair : les municipalités où un ministre a exercé un mandat de maire avant son entrée au gouvernement voient les subventions qui leur sont attribuées augmenter de 30 % en moyenne lorsque ce dernier accède à une fonction gouvernementale. Inversement, lorsque ce ministre quitte ses fonctions, ces subventions diminuent dans des proportions similaires. Ces fluctuations marquées contrastent avec l’absence totale d’effets observés pour les municipalités dans lesquelles les ministres ont vécu pendant leur enfance, contrecarrant l’idée reçue selon laquelle les dirigeants favoriseraient ces lieux, par nostalgie ou sentimentalisme.

Une influence diffuse mais des bénéfices ciblés

Ce sont donc les connexions établies à l'âge adulte qui jouent le rôle le plus déterminant. Deux explications principales peuvent être avancées pour éclairer ce favoritisme. D'une part, des raisons altruistes. Les ministres pourraient vouloir aider partenaires politiques, alliés ou amis à renforcer leur position locale, ou rendre service à des réseaux auxquels ils sont sentimentalement attachés. D'autre part, des motivations stratégiques. Les membres du gouvernement peuvent, par cette allocation de ressources, récompenser des soutiens politiques passés ou investir pour se garantir un appui pour de futures ambitions électorales locales. En effet, après leur passage au gouvernement – la durée médiane des fonctions ministérielles est d'à peine plus de 2 ans – trois quarts des ministres sont candidats aux élections municipales, départementales ou législatives dans la commune où ils ont été maires ou dans la circonscription à laquelle elle appartient. À ce stade, les données ne permettent pas de trancher de manière définitive entre ces deux hypothèses, par ailleurs non exclusives l'une de l'autre.

L'un des aspects les plus intrigants de cette étude est la manière dont ces pratiques sont mises en œuvre. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ces faveurs ne semblent pas être le résultat d'un contrôle direct et formel des budgets : les communes liées à des ministres sans portefeuille important en bénéficient autant que celles liées à des ministères d'envergure. Ce n'est pas au travers d'instructions directes que certaines subventions sont orientées vers les communes liées aux ministres, mais plutôt par une « influence douce » et indirecte, ce qui souligne la capacité des personnalités politiques de premier plan à utiliser les mécanismes internes de l'État et relève l'importance et la puissance des réseaux politiques et administratifs.

Nous montrons par ailleurs que ces faveurs sont extrêmement ciblées : elles ne bénéficient qu'aux municipalités directement liées aux ministres, sans effet notable sur leurs voisines, ce qui met en évidence un niveau de précision remarquable dans la distribution des subventions.

Un défi pour la démocratie

Les pratiques de favoritisme soulèvent des questions fondamentales pour la démocratie. Que des fonds publics soient distribués, au moins en partie, en fonction de relations personnelles ou des intérêts politiques, nuit à l'équité et peut renforcer l'idée selon laquelle les jeux d'influence l'emportent sur l'intérêt général. Si l'on ne dispose pas d'études directes concernant l'effet du favoritisme sur la confiance envers les personnalités politiques ou les institutions, on peut supposer qu'il est similaire à celui déclenché par les scandales de corruption. La littérature montre que de tels scandales érodent fortement la confiance envers le personnel politique, voire la participation des citoyens aux élections.

Néanmoins, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour pallier ces dysfonctionnements. Tout d'abord, garantir une plus grande transparence dans les processus de demande et d'attribution des subventions. Publier la liste des projets soutenus et les montants alloués pourrait dissuader les abus et restaurer la confiance. De même, des mécanismes de contrôle indépendants pourraient être mis en place. Ensuite, une définition plus large de la notion de conflit d'intérêt pourrait être adoptée, incluant notamment les institutions publiques et les collectivités dans lesquelles les responsables politiques ont occupé des postes ou exercé des mandats. À une époque où la défiance envers les institutions démocratiques atteint des sommets, il est crucial de mettre en œuvre des réformes qui placent l'équité, la justice et la transparence au cœur des décisions publiques.

Paroles d'experts

Quand les ministres favorisent leurs communes d'origine

Dans une démocratie moderne, les ressources de l'État devraient être allouées selon des principes d'équité, de justice et de transparence. Or une étude montre que les subventions municipales augmentent de 30 % en moyenne lorsqu'un ancien maire devient ministre. Cette pratique, très connue dans les pays anglo-saxons est rarement étudiée en France.

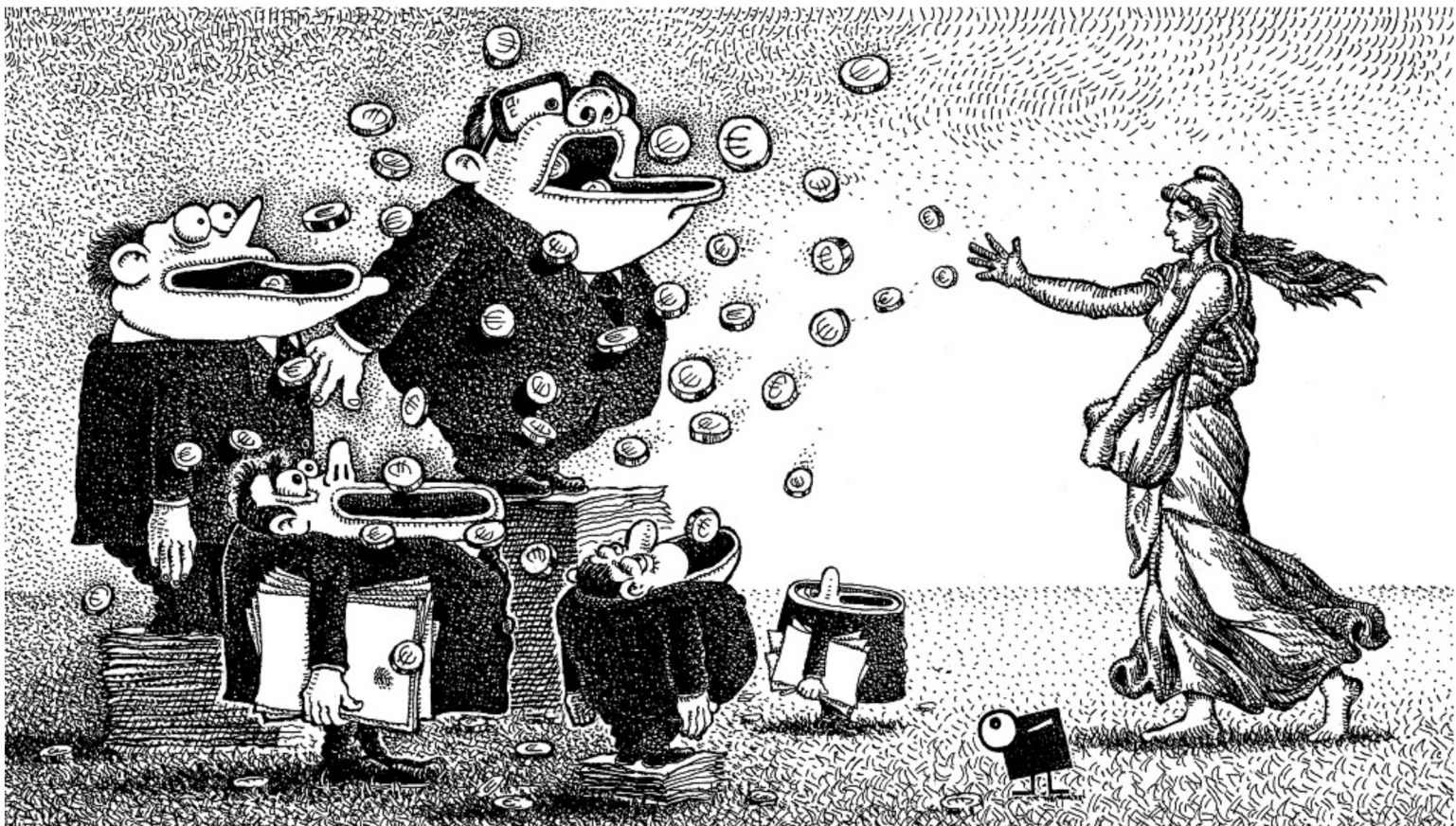


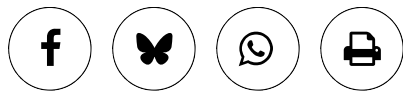
Illustration : Jean-Paul Van der Elst

Publié le 16 janvier 2025 à 11h12

Temps de lecture : 4 minutes

Enregistrer cet article

Par **The Conversation**



P*ork-barreling* : vous n’avez peut-être jamais entendu cette expression, pourtant bien documentée par la littérature scientifique internationale. **Cette pratique**, qui consiste à privilégier certaines localités dans l’attribution des ressources publiques pour des raisons d’intérêts personnels ou politiques – récompenser des soutiens ou entretenir des relations, par exemple – était jusqu’à présent peu analysée en France.

Notre récente étude, co-écrite avec Brice Fabre, et publiée dans le *Journal of Public Economics*, tente d’y remédier. Portant sur les subventions d’investissement attribuées par l’État français et les agences qu’il supervise directement aux municipalités françaises entre 2002 et 2017, cette analyse tente par ailleurs de proposer un éclairage original en essayant de distinguer les motivations derrière le favoritisme.

Mediacités et The Conversation

Ce texte est la reprise d’un article initialement paru sur le site The Conversation, média indépendant qui publie des articles d’universitaires et de chercheurs sur des sujets d’actualité. Il est signé par Marc Sangnier, enseignant-chercheur en sciences économiques, Aix-Marseille Université (AMU).

Le projet de recherche menant à l’étude présentée a reçu des financements de l’Agence nationale de la recherche et de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur. Nous le republions ici in extenso, à l’exception du titre et du chapô, modifiés par la rédaction de Mediacités.

Identifier le favoritisme

Les subventions que nous avons étudiées – en nous plongeant dans les comptes des communes – servent au financement de projets variés, allant de la construction d’écoles à la rénovation d’infrastructures locales ou aux investissements liés au changement climatique, en passant par le développement de services culturels et sportifs. Le total de ces subsides s’élève à 572 millions d’euros par an en moyenne, en euros de 2000. En moyenne, 27 % des communes françaises perçoivent chaque année au moins 1 euro dans le cadre de ces subventions.

Pour comprendre si la composition du pouvoir exécutif pouvait affecter l’attribution de ces subventions, nous avons reconstruit le parcours de 341 femmes et hommes politiques ayant été, entre 1995 et 2021, membres du gouvernement ou présidents de la République, présidents du Sénat ou de l’Assemblée nationale. Seules 42 des personnalités ayant occupé de telles fonctions, soit 12,5 %, n’ont exercé aucun mandat local avant leur entrée au gouvernement. Un peu plus de la moitié des mandats exercés étaient des

mandats de maire, ce qui souligne l'importance de cette élection dans les carrières politiques françaises.

Nous avons ensuite ciblé deux types de municipalités : celles d'où sont originaires les personnalités passées par le gouvernement, et celles où ces dernières ont été maire. En utilisant une approche statistique rigoureuse, nous avons alors comparé les subventions reçues par ces municipalités avant, pendant, et après les mandats ministériels de ces personnalités, à celles reçues au même moment par les autres municipalités.

Les résultats sont frappants et soulignent un favoritisme clair : les municipalités où un ministre a exercé un mandat de maire avant son entrée au gouvernement voient les subventions qui leur sont attribuées augmenter de 30 % en moyenne lorsque ce dernier accède à une fonction gouvernementale.

Inversement, lorsque ce ministre quitte ses fonctions, ces subventions diminuent dans des proportions similaires. Ces fluctuations marquées contrastent avec l'absence totale d'effets observés pour les municipalités dans lesquelles les ministres ont vécu pendant leur enfance, contrecarrant l'idée reçue selon laquelle les dirigeants favoriseraient ces lieux, par nostalgie ou sentimentalisme.

Une influence diffuse, mais des bénéfices ciblés

Ce sont donc les connexions établies à l'âge adulte qui jouent le rôle le plus déterminant. Deux explications principales peuvent être avancées pour éclairer ce favoritisme. D'une part, des raisons altruistes. Les ministres pourraient vouloir aider partenaires politiques, alliés ou amis à renforcer leur position locale, ou rendre service à des réseaux auxquels ils sont sentimentalement attachés. D'autre part, des motivations stratégiques. Les membres du gouvernement peuvent, par cette allocation de ressources, récompenser des soutiens politiques passés ou investir pour se garantir un appui pour de futures ambitions électorales locales.

« Après leur passage au gouvernement, trois quarts des ministres sont candidats aux élections municipales »

En effet, après leur passage au gouvernement – la durée médiane des fonctions ministérielles est d'à peine plus de deux ans – trois quarts des ministres sont candidats aux élections municipales, départementales ou législatives dans la commune où ils ont été maires ou dans la circonscription à laquelle elle appartient. À ce stade, les données ne permettent pas de trancher de manière définitive entre ces deux hypothèses, par ailleurs non exclusives l'une de l'autre.

L'un des aspects les plus intrigants de cette étude est la manière dont ces pratiques sont mises en œuvre. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ces faveurs ne semblent pas être le résultat d'un contrôle direct et formel des budgets. Les communes liées à des ministres sans portefeuille important en bénéficient

autant que celles liées à des ministères d'envergure.

Ce n'est pas au travers d'instructions directes que certaines subventions sont orientées vers les communes liées aux ministres, mais plutôt par une « influence douce » et indirecte, ce qui souligne la capacité des personnalités politiques de premier plan à utiliser les mécanismes internes de l'État et relève l'importance et la puissance des réseaux politiques et administratifs.

Nous montrons par ailleurs que ces faveurs sont extrêmement ciblées : elles ne bénéficient qu'aux municipalités directement liées aux ministres, sans effet notable sur leurs voisines, ce qui met en évidence un niveau de précision remarquable dans la distribution des subventions.

Un défi pour la démocratie

Les pratiques de favoritisme soulèvent des questions fondamentales pour la démocratie. Que des fonds publics soient distribués, au moins en partie, en fonction de relations personnelles ou des intérêts politiques, nuit à l'équité et peut renforcer l'idée selon laquelle les jeux d'influence l'emportent sur l'intérêt général.

Si l'on ne dispose pas d'études directes concernant l'effet du favoritisme sur la confiance envers les personnalités politiques ou les institutions, on peut supposer qu'il est similaire à celui déclenché par les scandales de corruption. La littérature montre que de tels scandales érodent fortement la confiance envers le personnel politique, voire la participation des citoyens aux élections.

Néanmoins, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour pallier ces dysfonctionnements. Tout d'abord, garantir une plus grande transparence dans les processus de demande et d'attribution des subventions. Publier la liste des projets soutenus et les montants alloués pourrait dissuader les abus et restaurer la confiance. De même, des mécanismes de contrôle indépendants pourraient être mis en place.

Ensuite, une définition plus large de la notion de conflit d'intérêts pourrait être adoptée, incluant notamment les institutions publiques et les collectivités dans lesquelles les responsables politiques ont occupé des postes ou exercé des mandats. À une époque où la défiance envers les institutions démocratiques atteint des sommets, il est crucial de mettre en œuvre des réformes qui placent l'équité, la justice et la transparence au cœur des décisions publiques.

Votre soutien a de l'impact !

Chez Mediacités, nous nous engageons à vous offrir des informations exclusives et indépendantes chaque semaine. Pour permettre à nos journalistes de poursuivre leurs enquêtes approfondies, nous avons besoin du soutien de nos lectrices et nos lecteurs.

Devenez acteur de la révélation d'informations d'intérêt public en faisant un don (défiscalisable à

66 %). Votre soutien nous permet de maintenir un journalisme de qualité et de faire vivre le débat public en toute indépendance.

Choisir le montant

Unique

♥

Mensuel

30€

50€

100€

200€

400€

1 000€

€ Montant personnalisé

Mediacités

Mediacités

▼

☐

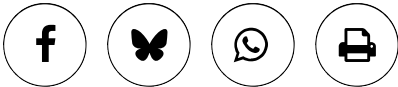
Écrivez-nous un commentaire

Suivant

→

Propulsé par Donorbox ([https://poweredby.donorbox.org?utm_source=Poweredby&utm_campaign=Soutenez les articles de Mediacités en faisant un don&utm_content=742512&utm_org=J'aime l'info](https://poweredby.donorbox.org?utm_source=Poweredby&utm_campaign=Soutenez%20les%20articles%20de%20Mediacités%20en%20faisant%20un%20don&utm_content=742512&utm_org=J'aime%20l'info))

PARTAGER SUR



Une commune reçoit 30% de subventions supplémentaires quand son maire devient ministre

January 19, 2025

Catégories: Les pendules à l'heure

Étiquettes: collectivités locales et territoriales, communes

Auteurs: pcoquart@gmail.com

L'IREF
remet



les pendules à l'heure

Dans une étude publiée dans le [Journal of Public Economics](https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0047272724002123) (<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0047272724002123>) de janvier 2025, intitulée « Where and why do politicians send pork? Evidence from central government transfers to French municipalities », deux chercheurs français, Brice Fabre et Marc Sangnier, montrent l'importance du favoritisme dans l'attribution des ressources publiques (que les anglophones appellent *pork-barelling*). Cette étude comble un manque car le phénomène a été peu étudié en France, alors qu'il est bien documenté dans la littérature scientifique internationale.

L'étude s'intéresse aux subventions d'investissement attribuées par l'État français et les agences qu'il supervise directement aux municipalités françaises entre 2002 et 2017. Elle met en valeur le fait que « les municipalités où un ministre a exercé un mandat de maire avant son entrée au gouvernement voient les subventions qui leur sont attribuées augmenter de 30% en moyenne lorsque ce dernier accède à une

Parallèlement, les deux chercheurs ont regardé si ce favoritisme concernait également les [communes \(https://fr.irefeurope.org/actions-et-manifestations/liref-dans-les-medias/article/derapage-budgetaire-francais-incontrôle-a-qui-revient-vraiment-la-faute/\)](https://fr.irefeurope.org/actions-et-manifestations/liref-dans-les-medias/article/derapage-budgetaire-francais-incontrôle-a-qui-revient-vraiment-la-faute/) d'où étaient originaires les ministres. Ce n'est pas le cas, ce qui, à leur avis, contrecarre « l'idée reçue selon laquelle les dirigeants favoriseraient ces lieux, par nostalgie ou sentimentalisme ». De même, les municipalités voisines de leur commune d'élection ne sont pas non plus bénéficiaires des subventions ministérielles supplémentaires.

L'étude ne renseigne pas sur les motivations de ce favoritisme. Cependant, quand on sait que « trois quarts des ministres sont candidats aux élections municipales, départementales ou législatives dans la commune où ils ont été maires ou dans la circonscription à laquelle elle appartient » après leur passage au gouvernement (dont la durée médiane est d'à peine plus de 2 ans), on imagine bien que ce surcroît de subventions serve avant tout à les faire élire ou réélire.

Pour Fabre et Sangnier, cette pratique soulève « des questions fondamentales pour la démocratie » dans le sens où elle nuit à l'équité, « peut renforcer l'idée selon laquelle les jeux d'influence l'emportent sur l'intérêt général », et mine la confiance dans le personnel politique et les institutions. C'est pourquoi ils proposent de « publier la liste des projets soutenus et les montants alloués » afin de dissuader les abus et restaurer la confiance. Ils suggèrent davantage de contrôles indépendants (mais que font la [Cour des comptes \(https://fr.irefeurope.org/publications/les-pendules-a-lheure/article/liref-lavait-dit-les-recommandations-de-la-cour-des-comptes-ne-sont-que-tres-partiellement-suivies-deffet/\)](https://fr.irefeurope.org/publications/les-pendules-a-lheure/article/liref-lavait-dit-les-recommandations-de-la-cour-des-comptes-ne-sont-que-tres-partiellement-suivies-deffet/) et ses cours régionales ?). Enfin, ils pensent qu'une « définition plus large de la [notion de conflit d'intérêt \(https://www.contrepoints.org/2022/12/15/445956-moins-de-reglementation-pour-reduire-la-corruption-europeenne\)](https://www.contrepoints.org/2022/12/15/445956-moins-de-reglementation-pour-reduire-la-corruption-europeenne) pourrait être adoptée, incluant notamment les institutions publiques et les collectivités dans lesquelles les responsables politiques ont occupé des postes ou exercé des mandats ».

Peut-être pourrait-on aussi [cesser de subventionner \(https://fr.irefeurope.org/publications/articles/article/la-dotation-generale-de-fonctionnement-des-collectivites-locales-un-modele-depasse/\)](https://fr.irefeurope.org/publications/articles/article/la-dotation-generale-de-fonctionnement-des-collectivites-locales-un-modele-depasse/) les communes et leur donner l'[autonomie fiscale \(https://fr.irefeurope.org/publications/etudes-et-monographies/article/fiscalite-locale-faire-confiance-aux-elus-locaux-et-les-rendre-responsables/\)](https://fr.irefeurope.org/publications/etudes-et-monographies/article/fiscalite-locale-faire-confiance-aux-elus-locaux-et-les-rendre-responsables/)?

POLITIQUE

Subventions locales et favoritisme : l'influence des ministres



Par Marc Sangnier ♦ mardi, 21 janvier 🗨️ Aucun commentaire 🕒 6 Min Temps de lecture

[Partager](#)[Facebook](#)[Twitter](#)[Pinterest](#)[LinkedIn](#)

Une manifestation en France en 2018 : Les français sont mécontents du favoritisme et de l'élitisme en politique. Et ils n'ont pas tort : L'influence douce permet aux municipalités et aux hommes et femmes politiques d'obtenir davantage de subventions.

Dans une démocratie moderne, les ressources de l'État devraient être allouées selon des principes d'équité, de justice et de transparence. Or une étude montre que les subventions

municipales augmentent de 30 % en moyenne lorsqu'un ancien maire devient ministre. Cette pratique, très connue dans les pays anglo-saxons sous le nom de « pork-barreling », est rarement étudiée en France.

Identifier le favoritisme

Pork-barreling : vous n'avez peut-être jamais entendu cette expression, pourtant bien documentée par la littérature scientifique internationale. Cette pratique, qui consiste à privilégier certaines localités dans l'attribution des ressources publiques pour des raisons d'intérêts personnels ou politiques – récompenser des soutiens ou entretenir des relations, par exemple – était jusqu'à présent peu analysée en France. Notre récente étude, co-écrite avec Brice Fabre, et publiée dans le *Journal of Public Economics*, tente d'y remédier. Portant sur les subventions d'investissement attribuées par l'État français et les agences qu'il supervise directement aux municipalités françaises entre 2002 et 2017, cette analyse tente par ailleurs de proposer un éclairage original en essayant de distinguer les motivations derrière le favoritisme.

Les subventions que nous avons étudiées – en nous plongeant dans les comptes des communes – servent au financement de projets variés, allant de la construction d'écoles à la rénovation d'infrastructures locales ou aux investissements liés au changement climatique, en passant par le développement de services culturels et sportifs. Le total de ces subsides s'élève à 572 millions d'euros par an en moyenne, en euros de 2000. En moyenne, 27 % des communes françaises perçoivent chaque année au moins 1 euro dans le cadre de ces subventions.

Pour comprendre si la composition du pouvoir exécutif pouvait affecter l'attribution de ces subventions, nous avons reconstruit le parcours de 341 femmes et hommes politiques ayant été, entre 1995 et 2021, membres du gouvernement ou présidents de la République, présidents du Sénat ou de l'Assemblée nationale. Seules 42 des personnalités ayant occupé de telles fonctions, soit 12,5 %, n'ont exercé aucun mandat local avant leur entrée au gouvernement. Un peu plus de la moitié des mandats exercés étaient des mandats de maire, ce qui souligne l'importance de cette élection dans les carrières politiques françaises.

Nous avons ensuite ciblé deux types de municipalités : celles d'où sont originaires les personnalités passées par le gouvernement, et celles où ces dernières ont été maire. En utilisant une approche statistique rigoureuse, nous avons alors comparé les subventions reçues par ces municipalités avant, pendant, et après les mandats ministériels de ces personnalités, à celles reçues au même moment par les autres municipalités.

Les résultats sont frappants et soulignent un favoritisme clair : les municipalités où un

ministre a exercé un mandat de maire avant son entrée au gouvernement voient les subventions qui leur sont attribuées augmenter de 30 % en moyenne lorsque ce dernier accède à une fonction gouvernementale. Inversement, lorsque ce ministre quitte ses fonctions, ces subventions diminuent dans des proportions similaires. Ces fluctuations marquées contrastent avec l'absence totale d'effets observés pour les municipalités dans lesquelles les ministres ont vécu pendant leur enfance, contrecarrant l'idée reçue selon laquelle les dirigeants favoriseraient ces lieux, par nostalgie ou sentimentalisme.

Une influence diffuse mais des bénéfices ciblés

Ce sont donc les connexions établies à l'âge adulte qui jouent le rôle le plus déterminant. Deux explications principales peuvent être avancées pour éclairer ce favoritisme. D'une part, des raisons altruistes. Les ministres pourraient vouloir aider partenaires politiques, alliés ou amis à renforcer leur position locale, ou rendre service à des réseaux auxquels ils sont sentimentalement attachés. D'autre part, des motivations stratégiques. Les membres du gouvernement peuvent, par cette allocation de ressources, récompenser des soutiens politiques passés ou investir pour se garantir un appui pour de futures ambitions électorales locales. En effet, après leur passage au gouvernement – la durée médiane des fonctions ministérielles est d'à peine plus de 2 ans – trois quarts des ministres sont candidats aux élections municipales, départementales ou législatives dans la commune où ils ont été maires ou dans la circonscription à laquelle elle appartient. À ce stade, les données ne permettent pas de trancher de manière définitive entre ces deux hypothèses, par ailleurs non exclusives l'une de l'autre.

L'un des aspects les plus intrigants de cette étude est la manière dont ces pratiques sont mises en œuvre. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ces faveurs ne semblent pas être le résultat d'un contrôle direct et formel des budgets : les communes liées à des ministres sans portefeuille important en bénéficient autant que celles liées à des ministères d'envergure. Ce n'est pas au travers d'instructions directes que certaines subventions sont orientées vers les communes liées aux ministres, mais plutôt par une « influence douce » et indirecte, ce qui souligne la capacité des personnalités politiques de premier plan à utiliser les mécanismes internes de l'État et relève l'importance et la puissance des réseaux politiques et administratifs.

Nous montrons par ailleurs que ces faveurs sont extrêmement ciblées : elles ne bénéficient qu'aux municipalités directement liées aux ministres, sans effet notable sur leurs voisines, ce qui met en évidence un niveau de précision remarquable dans la distribution des subventions.

Un défi pour la démocratie

Les pratiques de favoritisme soulèvent des questions fondamentales pour la démocratie. Que des fonds publics soient distribués, au moins en partie, en fonction de relations personnelles ou des intérêts politiques, nuit à l'équité et peut renforcer l'idée selon laquelle les jeux d'influence l'emportent sur l'intérêt général. Si l'on ne dispose pas d'études directes concernant l'effet du favoritisme sur la confiance envers les personnalités politiques ou les institutions, on peut supposer qu'il est similaire à celui déclenché par les scandales de corruption. La littérature montre que de tels scandales érodent fortement la confiance envers le personnel politique, voire la participation des citoyens aux élections.

Néanmoins, plusieurs pistes peuvent être envisagées pour pallier ces dysfonctionnements. Tout d'abord, garantir une plus grande transparence dans les processus de demande et d'attribution des subventions. Publier la liste des projets soutenus et les montants alloués pourrait dissuader les abus et restaurer la confiance. De même, des mécanismes de contrôle indépendants pourraient être mis en place. Ensuite, une définition plus large de la notion de conflit d'intérêt pourrait être adoptée, incluant notamment les institutions publiques et les collectivités dans lesquelles les responsables politiques ont occupé des postes ou exercé des mandats. À une époque où la défiance envers les institutions démocratiques atteint des sommets, il est crucial de mettre en œuvre des réformes qui placent l'équité, la justice et la transparence au cœur des décisions publiques.



Ministres subventions locales



◀ PREVIOUS ARTICLE

Grenoble : Le Pays Bassari s'invite au
Musée Dauphinois

NEXT ARTICLE ▶

Le commerce du café sous pression

Related Posts



Subventions

«Les villes où des ministres sont élus sont favorisées»

Marc Sangnier, enseignant chercheur en sciences économiques, à l'université Aix-Marseille

La politique du baril de porc. C'est ainsi que l'on peut traduire littéralement l'expression «pork-barreling». Cette politique s'entend comme l'affectation des dépenses publiques à des projets locaux uniquement ou principalement pour favoriser des personnes ou des lieux qu'ils chérissent, au détriment de l'efficacité ou de critères politiques. L'image du baril de porc provient, quant à elle, d'une pratique consistant, avant l'abolition de l'esclavage

La politique du «pork-barreling» n'est pas propre à la politique outre-Atlantique, elle demeure seulement peu analysée en France.

aux Etats-Unis, à donner aux esclaves un baril de porc salé en récompense de leur servitude et à les obliger à se faire concurrence pour obtenir leur part de l'aumône.

Bien plus connue des manuels de sciences politiques américains que ceux étudiés sur les rayonnages de nos universités françaises, le «pork-barreling» n'est pourtant pas propre à la politique outre-Atlantique, elle demeure seulement peu analysée en France. Marc Sangnier et Brice Fabre, tous deux chercheurs en sciences économiques, ont tenté de remédier à cette lacune en publiant dans le «Journal of Public Economics», en janvier, une étude (*) portant sur les subventions d'investissement attribuées par l'Etat et les agences qu'il supervise directement aux municipalités entre 2002 et 2017.

«Notre motivation était d'abord scientifique, explique Marc Sangnier. Nous souhaitions comprendre comment se prennent les décisions publiques.» Ce questionnement «propre à l'économie politique», selon lui, permet ainsi «de savoir s'il y a un lien entre les décideurs nationaux et les territoires». A l'heure où le Premier ministre souhaite rétablir le cumul des mandats, cette étude ne pouvait pas mieux tomber. ●

(*) A lire sur : <https://tinyurl.com/ypzf3rbz>

01

Quelle méthodologie avez-vous suivie pour mener votre étude ?

Nous avons analysé les subventions d'investissement communiquées par la direction générale des finances publiques. Il s'agit d'aides de l'Etat qui servent au financement de projets locaux variés, allant de la construction d'écoles à la rénovation énergétique de bâtiments, en passant par le développement de services culturels et sportifs.

Malheureusement, seul le total annuel des subventions allouées à une municipalité est disponible, ce qui ne nous permet pas de savoir précisément quelle entité centrale de l'Etat a versé des subventions, ni quels sont les projets pour lesquels des subventions sont allouées.

Pour comprendre si la composition du pouvoir exécutif pouvait avoir une influence sur l'attribution de ces subventions, nous avons observé le parcours de 341 femmes et hommes politiques ayant été, entre 1995 et 2021, membres du gouvernement ou présidents de la République, du Sénat ou de l'Assemblée nationale.

Nous avons ensuite ciblé deux types de communes : celles d'où sont originaires les personnalités passées par des mandats nationaux et celles où ces dernières ont été maire. Nous avons alors comparé les subventions reçues par ces municipalités avant, pendant et après les mandats nationaux de ces personnalités, à celles reçues au même moment par les autres communes.



PHOTOS : C. ALMODOVAR / LA GAZETTE

02

Une fois ces données analysées, quels constats avez-vous pu dresser ?

Ces données nous ont permis de construire deux types de liens entre une commune et un homme politique ayant un mandat national. Nous distinguons le lien professionnel avec un territoire, qui consiste à avoir été maire de la commune, du lien personnel qui, comme son nom l'indique, retrace une attache territoriale par la naissance, l'enfance ou les études supérieures.

Ces deux types de liens nous amènent à des résultats très différents. S'ils sont professionnels, on a observé une variation significative : lorsqu'un maire devient ministre, la municipalité reçoit 30% de subventions d'investissement supplémentaires quand l'élu rejoint le gouvernement, lesquelles baissent d'autant lorsqu'il en part. Par contre, si l'élu a des liens personnels, il n'y a pas de variations. Selon notre grille de lecture, les liens affectifs n'ont donc pas d'impact sur les subventions.

03

Comment peut-on expliquer ce favoritisme ?

Dans notre étude, nous avançons deux explications principales pour éclairer ce favoritisme observé.

Tout d'abord, l'altruisme du politicien envers son territoire et les personnes politiques qui y sont attachées. Les ministres pourraient vouloir aider des partenaires politiques, alliés ou amis, à renforcer leur position locale, ou rendre service à des réseaux auxquels ils sont sentimentalement attachés.

Ensuite, le « pork-barreling » peut également reposer sur des motivations stratégiques. Récompenser des soutiens politiques passés ou investir afin de se garantir un appui pour de futures ambitions électorales locales. Car nous avons également observé que trois quarts des ministres sont candidats aux élections municipales, départementales ou législatives dans la commune où ils ont déjà été maires.

04

Est-il possible de lutter contre ce phénomène ?

L'un des moyens de lutte est l'accessibilité des données. Sur les questions de subventions, il est impossible d'avoir accès à l'ensemble des demandes. Il est également très difficile d'obtenir des données structurées, ce qui réduit leur accès et leur utilisation. Cela permettrait, pourtant, de lutter contre les pratiques de favoritisme.

Car il ne faut pas oublier que celles-ci nuisent à la démocratie en renforçant l'idée selon laquelle les jeux d'influence l'emportent sur l'intérêt général. Les fonds publics ne doivent pas, dans un Etat démocratique, être distribués en fonction de relations personnelles ou d'intérêts politiques. Cela conduit nécessairement à une perte de confiance envers les personnalités politiques et les institutions.

Nous préconisons une plus grande transparence dans les processus de demande et d'attribution des subventions en publiant, notamment, la liste des projets soutenus et les montants alloués, ce qui éviterait les abus et restaurerait la confiance. De même, des mécanismes de contrôle indépendants pourraient être mis en place.

Enfin, nous défendons l'adoption d'une définition plus large de la notion de conflit d'intérêts incluant les collectivités territoriales dans lesquelles les responsables politiques ont occupé des postes ou exercé des mandats.

Propos recueillis par **Brigitte Menguy**

Subventions Sont-elles attribuées sur des critères objectifs ?

Alors que l'obtention de subventions relève parfois du parcours du combattant, une étude révèle que les dotations augmentent significativement lorsqu'un ancien maire devient ministre. Une pratique qui interroge sur le caractère objectif de l'attribution des subventions.

« J'ai plus de mal à obtenir des subventions aujourd'hui que lorsque j'ai été élu pour la première fois il y a plus de 20 ans », regrette Frédéric Chassard, maire de Saint-Diéry (Puy-de-Dôme, 541 habitants) depuis 2004. Ce témoignage, fréquemment entendu, raconte les difficultés grandissantes que rencontrent les élus pour obtenir des subventions. Des exigences administratives complexes et peu accessibles limitent les capacités des communes, surtout les plus petites d'entre elles, à décrocher des financements. Pourtant, cette complexification résulte aussi de la volonté de rendre objective et impartiale l'attribution des dotations.

Les communes dont un ancien édile est ministre perçoivent des subventions 30 % plus élevées

Or, une étude publiée dans le *Journal of Public Economics* interroge cette prétendue équité. Réalisée par Marc Sangnier, enseignant-chercheur en sciences économiques à Aix-Marseille université, et Brice Fabre, économiste à l'UNEDIC, elle porte sur les subventions d'investissement attribuées par l'État aux communes de plus de 3 500 habitants entre 2002 et 2017, ainsi que sur l'évolution de ces dotations lorsqu'un ancien élu devenait ministre. « Il s'agissait surtout de vérifier si une augmentation avait lieu dans la commune de naissance du ministre ou dans la ville dans laquelle il avait réalisé son parcours politique local », précise Marc Sangnier. Alors que les subventions sont restées stables dans les collectivités où les minis-

tres ont vécu lors de leur jeunesse, celles où ils ont exercé un mandat de maire avant leur entrée au gouvernement ont vu leurs subventions augmenter de 30 %. Une anomalie qui s'estompe dès l'instant où le ministre en question quitte ses fonctions

Favoritisme ou meilleure connaissance des critères d'attribution ?

« Ce phénomène peut traduire des sentiments altruistes – le ministre veut soutenir des proches – ou des motivations stratégiques, auquel cas ce soutien financier permettrait par exemple de briguer à nouveau un futur mandat local », analyse Marc Sangnier. Toutefois, tempère-t-il au regard des



Frédéric Chassard,
maire de Saint-Diéry (Puy-de-Dôme, 541 habitants)
« Certains élus sont mieux informés que les autres sur les critères d'attribution de subventions. »



L'abaissement de la participation minimale des communes maîtres d'ouvrage en voie d'adoption

Le 11 mars, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture et à l'unanimité une proposition de loi sénatoriale créant une dérogation à la participation minimale pour la maîtrise d'ouvrage pour les communes rurales. Pour rappel, ce texte, approuvé par la Chambre haute en février 2024, visait à abaisser à 5 %, contre 20 % actuellement, la participation minimale des communes rurales aux projets d'investissement dont elles sont maîtres d'ouvrage. Toutefois, alors que la proposition de loi concernait initialement les communes de moins de 2 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur à deux fois le potentiel

financier moyen par habitant des communes de la même strate, un amendement a élargi les bénéficiaires à toutes les communes de moins de 2 000 habitants ainsi qu'à celles de moins de 5 000 âmes si elles n'appartiennent pas à une unité urbaine. « Avec cet amendement, on s'éloigne de la philosophie initiale du texte qui consiste à aider les petites communes », a réagi le rapporteur Hussein Bourgi, sénateur de l'Hérault. Ce dernier regrette surtout que cette modification du texte « [ait] pour conséquence de relancer la navette parlementaire, au détriment des petites collectivités qui réclamaient l'adoption rapide de la loi ».



Antoine Homé,
maire de Wittenheim (Haut-Rhin, 15 491 habitants)
et coprésident de la commission finances
de l'Association des maires de France

« Si vous voulez obtenir des aides, mieux vaut avoir des connaissances à Paris. »

Antoine Homé, maire de Wittenheim (Haut-Rhin, 15 491 habitants) et coprésident de la commission finances de l'Association des maires de France.

Une cogestion départementale pour plus de transparence

montants en jeu sur l'ensemble de la période étudiée, « la hausse des subventions représente cinq millions d'euros, soit une augmentation de 50 000 euros par commune en moyenne ». Il n'en reste pas moins que l'étude prouve une forme de favoritisme dans l'attribution des subventions. Ou alors, est-ce seulement le signe que « certains élus sont mieux informés que les autres, comme le suggère Frédéric Chassard. Avec un ancien maire dans un gouvernement, une commune peut bénéficier de conseils pour mieux préparer sa candidature à une subvention », glisse l'élu de Saint-Diéry qui connaît bien les complexités administratives de ces attributions. « Si vous voulez obtenir des aides, mieux vaut avoir des connaissances à Paris », confirme

Selon l'élu du Haut-Rhin, la France ferait mieux de s'inspirer de ses voisins allemand ou suisse « où le pouvoir et l'argent sont gérés localement. Cela permet d'éviter une iniquité entre les communes qui ont des liens à Paris et celles qui n'en ont pas », poursuit-il. Plus encore, il milite pour davantage de « transparence » et « d'objectivité » dans les circuits d'attribution des subventions. « Soumettre les demandes de subventions à une commission d'élus à l'échelle du département, comme pour la dotation d'équipement des territoires ruraux, et donner le pouvoir aux préfets, permettrait de lever une partie des soupçons de favoritisme », suggère Antoine Homé. **JDM**

Julien Pla

Dotations d'investissement et Fonds vert : les projets éligibles

Les préfets ont reçu la circulaire relative aux dotations d'investissement pour 2025, soit la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), ainsi que le Fonds vert. Les premières s'élèvent à 2 milliards d'euros et à 1,15 milliard d'euros pour le Fonds vert. Le document établit un certain nombre d'objectifs pour l'attribution de ces fonds :

► les projets de recyclage foncier ;

- la construction de logements sociaux ;
- la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- la prévention des inondations ;
- les plans climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
- les dispositifs de valorisation des biodéchets ;
- le développement des mobilités actives et en particulier du vélo.

En revanche, la modernisation de l'éclairage public ne sera plus soutenue par l'État. À noter que 80 % des subventions doivent être notifiées avant la fin du premier semestre.